

## FICHE 9

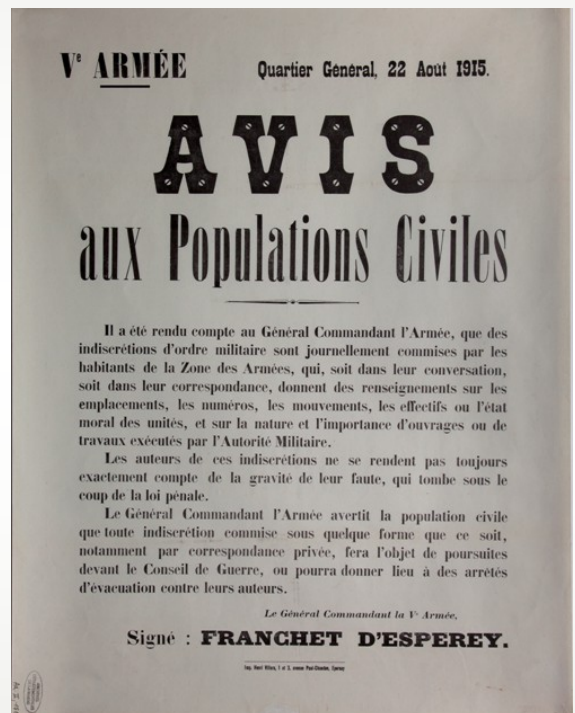
### LES CIVILS SUR LA LIGNE DE FRONT : « L'ESPIONNITE »



A la fin de l'année 1914, le front de l'ouest se stabilise sur une ligne de 600 kilomètres de long allant de la mer du Nord à la frontière suisse. Les troupes s'enterrent et débutent une guerre de tranchées qui va durer près de trois ans. Certaines communes se trouvent donc sur ou à proximité immédiate de la ligne de front. Tous ces villages ne sont pas évacués par leurs habitants, qui se trouvent de fait en zone de combat et donc placés sous l'autorité militaire.

Les débuts de la guerre sont marqués des deux côtés du front par une forme d'obsession de l'espionnage. Les états-majors français et allemand imaginent que des informateurs sont disséminés sur l'arrière-front et dissimulés au sein de la population civile. Du côté français, cette crainte est encore renforcée par l'afflux de réfugiés fuyant l'avance allemande. Il n'est pas toujours aisé de contrôler leur identité ce qui, pense-t-on, offre une belle occasion aux espions du Kaiser de s'infiltrer derrière nos lignes. Des consignes strictes sont donc passées aux civils par voie d'affichage afin d'éviter les indiscretions.

Plus exceptionnellement, les sanctions contre les civils soupçonnés d'espionnage peuvent aller jusqu'à la peine de mort. Pris dans la zone aux armées, ils sont alors jugés par des tribunaux militaires appelés Conseils de guerre spéciaux ou Cour martiale. Dans la Marne on recense plusieurs cas de condamnations à mort pour espionnage, ces condamnations sont suivies le plus souvent d'exécutions.



Archives de la Marne, Ad II 156

## FICHE 9

## LES CIVILS SUR LA LIGNE DE FRONT : « L'ESPIONNITE »



Au mois d'octobre 1914, trois journaliers agricoles (Henri Chenu, 24 ans, de Beine, Joseph Waltier, 42 ans, de Soissons et Eugène Cornet, 31 ans, de Verzenay) sont arrêtés dans les environs de Beaumont-sur-Vesle (Marne). Ils sont soupçonnés d'avoir fait des signaux à l'ennemi à l'aide de chiffons ou de lumières. Ces supposés espions sont jugés et condamnés à mort par un conseil de guerre spécial de la division marocaine. Selon la prévôté (police militaire) de la 18<sup>e</sup> division d'infanterie, ils appartiendraient à un réseau dirigé par un Luxembourgeois nommé Jenn, réseau qui œuvrerait dans la région de longue date. Les trois espions sont fusillés sur la route entre Verzy et Verzenay au lieu-dit la Renarde. Pour servir d'exemple, les corps restent exposés trois jours avant d'être inhumés sur place. Sur chaque poteau d'exécution figure une pancarte mentionnant : « espion, traître à son pays ». Le cas des espions de Verzenay n'est pas exceptionnel. Dans la Marne, on mentionne une autre exécution de civil soupçonné d'intelligence avec l'ennemi à Sillery au mois de novembre 1914.



Archives de la Marne, J 2936/5

Cette « espionnite » et ses conséquences ne durent pas. Les exécutions sommaires des conseils de guerre spéciaux sont, pour la plupart, circonscrites aux années 1914-1915. On dénombre néanmoins 127 personnes fusillées pour espionnage par les autorités militaires françaises pendant la Grande Guerre. L'excès de zèle de ces juridictions spéciales œuvrant dans la zone aux armées poussera à leur suppression en 1916. Par la suite, les espions supposés seront jugés par les conseils de guerre permanents des régions militaires. Selon l'historien Antoine Prost, ces derniers appliqueront une justice beaucoup plus sereine ce qui réduira considérablement les condamnations à mort et les exécutions.



Archives de la Marne, J 2936/17



## Pour en savoir plus :

Interview d'Antoine Prost donnée au journal *Le Monde* (31 octobre 2014). Interview disponible en ligne: [www.lemonde.fr/société/article/2014/10/31](http://www.lemonde.fr/société/article/2014/10/31).

Antoine Flandrin, *Le nombre des fusillés de la Grande Guerre est revu à la hausse*, article paru dans *Le Monde* du 27 octobre 2014. Disponible en ligne: [www.lemonde.fr/centenaire-14-18/article/2014/10/27](http://www.lemonde.fr/centenaire-14-18/article/2014/10/27).